



PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 08/04/2021

Présents : 10
Pouvoir(s) : 0

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cabrerolles, sur convocation de Madame le Maire, se sont réunis en salle du Conseil, Mairie de Cabrerolles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Séverine SAUR, Maire.

Présents : Mesdames JAMME Emmanuelle, PALAU Geneviève, SAUR Séverine.
Messieurs ANDRIEU Olivier, BARRAL Florent, BONTEMPS Olivier, COSTE Christian, MARTIN Yannick, RUBERT Laurent, M. SEYDOUX Julien.

Absente : Mme DEROUICH Améni.

Madame le Maire accueille les membres du conseil, constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Geneviève PALAU est désignée secrétaire de séance.

1°) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 mars 2021

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITÉ.

2° Délibérations

- **2021-015D Fixation des taux d'imposition pour 2021**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 TF sur lequel figure la notification des bases d'imposition de 2021 pour les taxes foncières.

Pour cette année, suite à la réforme de la taxe d'habitation, il est appliqué pour la taxe foncière un nouveau taux qui prend en charge le taux du département de 2020 (21.45%), celui-ci ne percevant plus la taxe foncière.

COMPTE TENU de la nécessité d'équilibrer le budget

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réévaluer les taux des deux taxes directes locales,

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de fixer les taux d'imposition comme suit :

Taxes	Taux 2020		Bases 2021	Taux 2021	Produit voté
	Commune	Département			
Bâti	18.30%	21.45%	289 600	39.95%	115 695
Non Bâti	63.30%		45 500	63.30%	28 802

- **2021-016D Vote du budget primitif 2021 – Budget principal**

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Municipal les propositions budgétaires concernant le budget primitif 2021 de la commune en nomenclature M14.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2021.

Madame le Maire expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	395 039.00	395 039.00
<i>Report 2020</i>		
Total Fonctionnement	395 039.00	395 039.00
Investissement	112 094.92	255 963.57
<i>RAR 2020</i>	163 629.54	53 673.43
<i>Report 2020</i>	33 912.54	
TOTAL Investissement	309 637.00	309 637.00
TOTAL	704 676.00	704 676.00

Madame le Maire :

- Demande au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif du Budget Principal de la commune de Cabrerolles pour l'exercice 2021 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M14 et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ADOPTE** le Budget Primitif Principal 2021 tel que présenté;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relevant de cette décision.

- **2021-017D Numérotation de la voirie communale - Ajout de numéros**

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité d'affecter des numéros supplémentaires à la voirie.

M. ETIENNE habitant chemin des jardins, se situe avant le numéro 1.

M. ALBARET, Domaine St Antonin se situe Route du Moulin à Lenthéric.

Au vu de ces demandes et de la numérotation existante, Madame le Maire propose de créer les numéros suivant :

- Domaine St Antonin, M. ALBARET : 10, Route du Moulin, Lenthéric.
- M. ETIENNE : 3, Chemin des Jardins, La Liquière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les nouveaux numéros tels que listés ci-dessus

- **2021-018D Emprunt 2017 frais bancaires OD non budgétaire**

Madame le Maire informe le Conseil qu'en 2017, un emprunt pour financer des travaux a été consenti pour un montant de 140 000 €.

Le titre enregistrant le capital initial a été pris en charge à la trésorerie municipale pour 139 720 €. Les frais/commissions n'ont jamais été comptabilisés. La banque a versé 139 720 € (soit 140 000 € déduction de 280 € de frais).

Le titre initial aurait dû être de 140 000 € et il aurait fallu émettre un mandat pour frais bancaires, d'un montant de 280 €.

Etant donné que l'écriture aurait dû être enregistrée en 2017 et que la rectification d'écritures d'années antérieures doit être neutre sur le résultat de l'exercice en cours, il convient d'effectuer la rectification en opération non budgétaire (pas de titre/ pas de mandat), en section d'investissement : une dépense au 1068 et une recette au 1641 pour un montant de 280 €.

Afin que la trésorerie valide cette opération non budgétaire, il faut une délibération.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver cette opération d'ordre non budgétaire sur l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'opération d'ordre non budgétaire susvisée.

19h20 : M. BARRAL quitte le Conseil.

3°) Divers

- **a) Contentieux PETIT/GOMES.**

Madame le Maire lit au conseil le courrier de l'avocat de M. PETIT concernant le contentieux avec M. GOMES. Il s'agit d'une mise en demeure adressée à la mairie pour dresser un procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme.

La commune va se mettre en contact avec un avocat et la commission urbanisme représentée par M. RUBERT va rencontrer M. GOMES afin de lui exposer les faits.

- **b) Contentieux JAHENY/COMMUNE.**

Un devis a été demandé à l'entreprise COLAS pour la création d'un trottoir devant chez M. JAHENY, route de la Chaudière à la Liquière.

Un rendez-vous va être pris avec le département quant à la possibilité de réaliser ces travaux.

- **c) Eclairage rue des Jardins M. PIAZZA.**

Mme PIAZZA demande un éclairage supplémentaire rue des Jardins à la Liquière. Un devis va être demandé, ce projet est à l'étude.

- **d) CCAM – Elaboration du schéma directeur réseau pluvial – 3 750 €**

La société ENTECH a fourni un devis estimatif concernant la réalisation de ce schéma directeur. En fonction de l'existant, le montant participatif pour notre commune est de 15 000.00 € HT.

L'Agence de l'Eau subventionne à 50 % et la CCAM à 25 %.

Le montant dû par la commune est donc de 3 750.00 €. Ce montant est accepté par le Conseil Municipal et la somme a été prévue au budget en section d'investissement.

- **e) Elaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) : devis du CDG.**

Depuis la sortie du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, qui a modifié le Code du Travail, les employeurs territoriaux ont obligation de réaliser et de mettre à jour annuellement le « Document Unique ». Ce document comporte le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Le « document Unique » n'est pas une fin en soi, mais un véritable outil pour améliorer la sécurité et les conditions de travail.

Investir dans la prévention, c'est améliorer le fonctionnement de la collectivité, valoriser son savoir-faire et renforcer la cohésion sociale.

Face aux difficultés rencontrées par les collectivités pour satisfaire à ces exigences réglementaires, le Centre de Gestion de l'Hérault propose sa participation dans la préparation de l'évaluation des risques, l'analyse sur le terrain et la finalisation de mesures de prévention et définition de plan d'actions.

La proposition financière faite par le CDG s'élève à 2 200.00 €.

Le Conseil Municipal valide la proposition du CDG et précise que la somme est inscrite au Budget Primitif 2021 en section d'investissement, la municipalité ne possédant pas ce document obligatoire à ce jour.

- **f) Marché Producteurs de Pays.**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en place de Marchés des Producteurs de Pays (MPP). Une convention a été signée entre la Communauté de Commune des Avant-Monts et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. Il n'y aura aucun frais pour la commune, juste une participation à la mise en place de la logistique. La date retenue pour la commune est le Lundi 2 août 2021 et cela aura lieu sur le parking de la salle des Rencontres.

- **g) Permis de louer.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'instauration du « Permis de louer ».

Les collectivités qui en font le choix peuvent soumettre la mise en location d'un logement à une déclaration préalable ou à une autorisation. Ces deux cas de figures constituent ce qui est communément appelé le « permis de louer ».

Son objectif est de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. Pour l'intercommunalité ou, à défaut, la commune qui met en place le « permis de louer », il s'agit de s'assurer que les logements mis en location ne portent atteinte ni à la sécurité des occupants ni à la salubrité publique, en demandant au propriétaire d'effectuer soit une déclaration, soit une demande d'autorisation préalable à la mise en location de son logement.

La Communauté de Communes des Avant-Monts a déjà pris une délibération à ce sujet afin d'instaurer ce « Permis de louer » et la commune procédera à une délibération au prochain Conseil Municipal prévu en mai.

Cela coûtera à la commune 2€ par habitant et par an.

- **h) ODG Faugères.**

Madame le Maire lit le courrier envoyé par le Syndicat des Vins de Faugères qui explique que le « Prix National de la Préservation du Patrimoine Viticole » est relancé (il y avait eu une pause en 2019 et 2020).

Une lettre d'engagement avait été signée en août 2019 par les 7 communes membres afin de soutenir la démarche de transition agro-écologique initiée par les viticulteurs et vignerons de l'appellation et l'étendre à l'échelle de tout un territoire et cela répond exactement aux objectifs recherchés par ce prix.

C'était une première en France et le syndicat propose de remettre cette initiative en avant à travers ce prix et braquer ainsi des projecteurs sur notre territoire, en argumentant qu'une candidature collective de 7 communes soutenue par un syndicat vigneron est également une démarche singulière qui attirera l'attention du jury.
Le Conseil Municipal donne son accord de principe au Syndicat pour organiser une telle candidature collective autour de la Lettre d'engagement.

- *i) CCAM : Projet de Territoire.*

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de territoire 2021 – 2026, initié par la Communauté de Communes des Avant-Monts.

Ce projet contribue à la cohésion des agglomérations, qu'elles soient nouvellement constituées ou pas, dans la mesure où il permet de dessiner un avenir commun, une feuille de route partagée. En ce qui concerne la CCAM, les prises de compétences successives et les changements de périmètres ont fait évoluer les frontières administratives ainsi que l'armature urbaine.

Dans le cadre de la mise en place de ce projet, des ateliers sont prévus sur plusieurs communes et à plusieurs dates. Sur Autignac, la date prévue est le vendredi 23 avril à 17h et ce sont Mesdames SAUR, PALAU et JAMME qui y assisteront.

4°) Questions diverses

M. RUBERT signale que des travaux avaient repris chez Mme **MONNET-SANTUCCI** toujours sans aucune autorisation. La DDTM va à nouveau être saisie du dossier.

M. MARTIN expose au conseil le problème des véhicules stationnés rue des **4 Vents**, chez M. COUSTOL Cyril. Celui-ci va en être informé.

M. BONTEMPS signale les nuisances occasionnées par un habitant du lotissement **la Crouzette**, aussi bien dans le lotissement, notamment par son chien ou du bruit occasionné, mais aussi par son attitude dangereuse lorsqu'il est au volant de son véhicule à cause d'une vitesse inadaptée en agglomération.

Madame le Maire fait part d'un courrier adressé au Ministre de l'Agriculture ainsi qu'au Préfet suite à l'épisode de **gel** du 7 avril, pour soutenir la filière viticole.

La **croix de St Firmin**, route de St Nazaire au hameau d'Aigues-Vives, a été déplacée. M. COSTE est chargé de sa remise en place.

M. RUBERT signale qu'à l'intersection entre la Liquière et Lenthéric (RD 154 – RD 136 E6), il persiste un **socle en béton** juste dans le virage qui peut être dangereux pour les véhicules.

Fin de la séance à 20h30